Procès verbal

des réunions tenues à la Salle de Conseil de l'IFAN les mercredi 04 et jeudi 05 janvier 2006

Sur le Projet IFAN / UTM :

Biens culturels africains : sauvegarde et valorisation des patrimoines documentaires audiovisuels, iconographiques, sonores et textuels de l'IFAN Ch. A. Diop

Ordre du jour :

1 – **Informations**

2 – **Discussions sur les aspects techniques du Projet**

!

1 – Informations

Après un entretien téléphonique avec les autorités du Fonds Francophone des Inforoutes, M. Eric Castex a confirmé le financement de 150 000 euros (cent cinquante mille euros) qui a été accordé au Projet et la lettre de notification qui doit être envoyée à l'IFAN dans une quinzaine de jours.

2 – Discussions sur les aspects techniques du Projet

Les deux documents produits par l'IFAN et par l'UTM ont été étudiés pour trouver des points d'achoppement afin d'harmoniser les positions concernant les aspects techniques de la mise en œuvre du Projet. L'objectif est de produire un document unique IFAN Ch. A. Diop de l'UCAD/Service de la formation Continue de l'UTMCFC qui sera déposé au FFI.

Le titre **:** ***Biens culturels africains. Sauvegarde et valorisation des patrimoines documentaires audiovisuels, iconographiques, sonores et textuels de l'IFAN Ch. A. Diop***

a été adopté.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

§ **Etat des lieux et analyse des fonds qui seront numérisés**

Tous les fonds du Département de l'Information scientifique de l'IFAN sont déjà inventoriés. La Bibliothèque et le Service Audiovisuel disposent de bases de données sur Access et Winisis, le Service des Publications dispose de catalogues et de tables qui font l'inventaire des publications, et le Service d'Ar! chives, qui a été récemment crée est en cours d'informatisation.

§ **Espace collaboratif de travail**

Le principe est d'encourager un environnement numérique de travail par la mise en place :

- d'un Extranet entre l'IFAN et l'UTM : cela consiste à créer un espace avec une liste de diffusion regroupant les différents acteurs et des répertoires où seront versés tous les documents qui seront produits : procès-verbaux de réunion, rapports etc, pour assurer une communication rapide, une gestion transparente et un suivi régulier des activités ;

- de séminaires réguliers par visioconférence : cet outil de communication permet de discuter en temps réel, et de trouver rapidement des solutions à des problèmes ponctuels.

§ Formation

Il faudra distinguer :

- l'information comme la vielle informationnelle, par exemple les aspects juridique
- la formation technique qui vise une part un renforcement des capacités pour le personnel technique et des chercheurs et d'autre part la formation diplômante d'un niveau de 3ème cycle pour les Conservateurs du Département de l'Information scientifique de l'IFAN

La formation technique sera répartie en : un mois de formation pratique et deux mois de formation virtuelle :

- 1ère phase : Elle va débuter dans la phase préparatoire du Projet étalée sur 3 mois.

Le principe est d'adopter l'auto-formation en ligne pour une mise à niveau générale et un pré-requis pour des formations spécialisées. La collaboration pourra se faire avec l'EBAD. La visioconférence pourra également être utilisée pour plus d'interactivité sur des questions précises. La formation en ligne concerne toutes les catégories de personnel du Département de l'Information Scientifique selon les besoins et les objectifs du projet. La typologie et le nombre de personnes à former seront précisés.

- 2ème phase : La formation se fera sous forme de stages pratiques très spécialisées par rapport aux besoins du Projet, principalement axées sur la numérisation audiovisuelle (son, vidéo, photo numérique, ainsi que l'écriture numérique de fiches pédagogiques) accompagnées de visites, notamment à Toulouse.

Pour mieux réussir ce volet si stratégique au Projet, il faudra concevoir un package dans lequel seront inclus plusieurs modules, comme par exemple :

Intégrer la numérisation de documents, iconographiques, audiovisuels et sonores, Système de publication sur le web, écriture multimédia! de fiches pédagogiques ; gestion informatique de Projet, mise en place et administration d'un Intranet, publication et diffusion de documents électroniques, etc.

Les informaticiens seront impliqués dans l'administration du serveur, la gestion informatique du projet, de même que la formation.

§ Rôle des différents partenaires du Projet

Etant entendu que l'IFAN Ch. A. Diop est le principal maître d'œuvre du Projet, il lui faut nécessairement, après des accords de principe, rédiger une convention avec les partenaires identifiés pour cerner les limites et prérogatives de chacun, mais aussi les attentes. Pour le Sénégal, il s'agit de l'EBAD de FORUT/Sénégal, pour le volet jeunes et du Conseil National! de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) pour le volet femmes et populations rurales. Au niveau sous-régional, les anciens Centrifans du Burkina du Mali. L'IFAN et l'UTM doivent

identifier des partenaires susceptibles de contribuer qualitativement et financièrement au Projet.

Les deux partenaires de la sous-région Afrique de l'Ouest sont les anciens centrifans
- l'Institut des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- l'UFA de Sciences Humaines de Ouagadougou (Burkina Fasso)

§ Droit de Propriété intellectuelle et aspects patrimoniaux

Ce volet sera pris en charge par un référent juridique, c'est à dire un ensemble de textes et règlements nationaux et internationaux à collecter sur les droits d'auteur et voisins, et à développer par de la veille informationnelle et des séminaires de renforcement sur le sujet.

Les textes et règlements d'usage seront établis par le Rectorat, avec l'appui de sa Direction Juridique, ainsi que de spécialistes. Des protocoles et des projets de décrets pour la réglementation de l'accès et l'usage des documents en ligne devront être validés.

Il est nécessaire de demander à tous les auteurs et leurs ayant droit les autorisations pour l'usage des documents.

§ Site web, Portail et Intranet du Projet

- Le Site web : il s'agit d'un site web informatif, une sorte de vitrine qui décrit l'organisation de l'IFAN Ch. A. Diop et recense l'ensemble des collections du Département de l'Information Scientifique, est obligatoire pour le lancement du Projet.
- Le Portail : Ce portail aidera pour chacun des quatre service l'Information Scientifique à la gestion documentaire du projet. Car il servira en même temps d'espace de travail collaboratif entre les groupes d'acteurs, de publication et de diffusion et de conservation des informations et des documents. Il aura dans un premier temps pour vocation de communiquer toutes les informations relatives à l'IFAN et servira de base de travail aux acteurs, partenaires et bailleurs de fonds.
- L'Intranet : L'Intranet que l'IFAN Ch. A. Diop va réaliser est un outil fédérateur destiné à mettre en commun toutes les ressources du Département de l'Information Scientifique avec une architecture client /serveur. Il concerne les quatre services du Département : Service de la Documentation, Service Audiovisuel, Service des Publications et Service des Archives.

§ Prise en compte des langues nationales

Avec les progrès qui ont été notés dans la transcription informatique de certains caractères comme ceux existant dans les langues africaines, une équipe d'informaticiens et de linguistes apporteront des solutions pour la prise en compte
de certaines langues nationales : wolof, pular, etc., de même que l'utilisation d'un système multilingue.

§ Prise en compte du volet pédagogique

Une formation spécialisée est nécessaire pour une écriture multimédia de fiches pédagogiques qui seront élaborées à l'intention du jeune public : milieu scolaire,

associations de jeunes, etc.

§ **Diligenter les actes administratifs nommant les chefs de Projet du côté de l'IFAN Ch. A. Diop et au SFC de l'UTM**

Pour un démarrage ! effectif du Projet, il est urgent de formaliser la nomination les chefs d'équipe. Ils seront les coordonnateurs du côté du SFC de l'UTM, comme celui de l'IFAN Ch. A. Diop et seront chargés à assurer une communication efficace et un suivi régulier des activités.

§ **Calendrier de mise en œuvre**

- Le démarrage effectif du Projet avec un séminaire de lancement est fixé après la notification officielle du financement par le FFI, il pourrait se tenir à la fin du mois de janvier ;
- La phase préparatoire s'étalera sur 3 mois ;
- Si le Projet démarre à temps, un premier bilan d'étape est prévu avant l'été 2006.

§ **Budget**

Les différents postes proposés par le SFC de l'UTM ont été étudiés par rapport aux considérations techniques actuelles et futures. Mais il faudra harmoniser avec le document de l'IFAN Ch. A. Diop pour établir un seul budget. Ce dernier est appelé à être évolutif compte tenu de la partie complémentaire du financement à rechercher.

§ **Restauration des fonds en dégradation** : restauration tout d'abord des documents prioritaires :

- Les clichés et les positifs, qui n'ont plus de négatifs, les plaques de verres, les films et les disques du Service Audiovisuel
- Les Cahiers William Ponty, et les cartes de la Bibliothèque,
- Les fonds dégradés des publications et du Service des Archives

Ce volet prévu dans la chaîne de numérisation consiste dans un premier temps à traiter les films et les disques selon des techniques de nettoiement spécifiques. Cependant, des formations plus spécialisées pourraient être prévues à des fins de conservation.

§ **Harmonisation de la méthodologie de traitement de l'information et des outils de diffusion dans les quatre services du Département de l'Information Scientifique** cela vise à mettre les patrimoine documentaires à la disposition de la communauté scientifique et du grand public, dans le respect des textes juridiques et réglementaires de l'IFAN Ch. A. Diop et de l'UCAD Ce projet contribue, en outre, à rendre l'IFAN Ch. A. Diop plus visible, grâce à la valorisation de ses biens culturels africains.

Liste de présence

Mercredi 04 Janvier 2006 à l'IFAN Ch. A. Diop

Khady KANE TOURE
Eric CASTEL
Jeanne LOPIS SYLLA
Gora DIA (excusé)
Mouhamadou SOW
Nafissatou BAKHOUM
Mamadou Moustapha NIANG (excusé)
Lylian KESTELOOT

Jeudi 05 Janvier 2006 à l'IFAN ! Ch. A. Diop

Khady KANE TOURE
Eric CASTEL
Jeanne Lopis SYLLA
! Mouhamadou SOW
Gora DIA (excusé)
Nafissatou BAKHOUM
Mamadou Moustapha NIANG (excusé)
Alassane DIOP
Moussa GUEYE

Ci-joint en annexe la liste et les coordonnées des différents membres ayant participé aux travaux.

La Secrétaire de séance **La Présidente de séance**

Nafissatou Bakhoum **Khady Kane Touré**

PROCÈS VERBAL

De la réunion tenue à la salle des Commissions du Rectorat le jeudi 05 janvier 2006 sur le Projet IFAN / UTM :

« Biens culturels africains : sauvegarde et valorisation des patrimoines documentaires audiovisuels, iconographiques, sonores et textuels de l'IFAN Ch. A. Diop »

Le seul point à l'ordre du jour était la correction de l'avenant n° 1 à la convention entre l'UCAD et l'UTM. Les articles suivants ont été examinés : 2 ; 4 ; 7 ; 11 ; et 13.
Cette version de l'avenant, soumise pour amendement à la Directrice de la Coopération, a été signée par le Recteur de l'UCAD.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Jeanne	LOPIS SYLLA	Labo. de Linguistique / IFAN Ch. A. Diop
Khady	KANE TOURE	Service Audiovisuel / IFAN Ch. A. Diop
Eric	CASTEX	Université de Toulouse II le Mirail
Papa	NDIAYE	Direction IFAN Ch. A. Diop
Bamba Déthialaw	DIENG	Direction Coopération UCAD